

REGLEMENT

Le 12eme Brevet AUDAX de 200 km est une randonnée cyclotouriste ouverte à tous, licenciés ou non, avec autorisation parentale pour les moins de 18 ans. Les non licenciés et les titulaires de licence VELO-BALADE devront attester sur l'honneur de leur condition physique suffisante pour effectuer le Brevet.

Ce Brevet n'étant pas une compétition, il ne sera procédé à aucun classement.

Devise AUDAX : Partir ensemble, Rouler ensemble et Rentrer ensemble.

Les participants doivent se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés préfectoraux ou municipaux, ainsi qu'aux observations qui pourraient leur être faites au départ.

Un véhicule accompagnateur sera présent aux points d'arrêt du brevet.

*Port du casque **OBLIGATOIRE.***

INSCRIPTION : (Uniquement par internet)

- [https://www.pezenas-vcll-](https://www.pezenas-vcll-veloclub.com)

[veloclub.com](https://www.pezenas-vcll-veloclub.com)

ENGAGEMENT :

- 5 € pour les licenciés FFVélo, 7 € pour les Autres,
- Gratuit pour les moins de 18 ans et Féminines

Organisateur : Hervé FERMIN 06 49 45 96 94

N° d'Urgences : le 112 depuis un portable, le 18 pour les
Pompiers, le 15 pour le SAMU

FFCT *** PEZENAS VCLL

BREVET AUDAX

de 200km



Samedi 23 mars 2019

***Départ Stade Municipal
Avenue de Plaisance
34120 PEZENAS***

Ne pas jeter sur la voie publique